

COMMUNIQUE
DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE SABINE BUIS ET MAX CHAZE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON D'AUBENAS 2
DECISION MODIFICATIVE N°2 ET COMMISSION PERMANENTE
DU 16 NOVEMBRE 2020

1 625 859 € pour le canton

58 subventions ont été attribuées par les élus de la Majorité départementale en faveur du canton

Les financements les plus significatifs concernent :

- **342 319 €** répartis en faveur de 14 communes du canton au titre du Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux Droits de Mutation 2020,
- **310 347 €** correspondant à une prime exceptionnelle (co-financée à parts égales par le Gouvernement et le Département), répartie en faveur des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile basés sur le canton, dans le cadre de la crise Covid,
- **367 453 €** en faveur de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas pour le déploiement des voies douces au titre du dispositif d'aides aux communes et aux intercommunalités « Pass Territoires 2020 »,
- **34 970 €** répartis en faveur du Collège Roqua, Jastres et Saint François d'Assise au titre de l'accompagnement des projets éducatifs des collèges ardéchois pour l'année scolaire 2020/2021
- **2610 €** répartis en faveur de 15 particuliers du canton au titre de l'aide à l'achat d'un vélo électrique.

Devant l'énorme succès de cette aide de sortie de confinement en direction des particuliers, ce dispositif départemental sera reconduit en 2021.